



## Communiqué de presse

Date

19.11.2015

---

# La COMCO sanctionne Swisscom dans le domaine des connexions à haut débit

**Berne, le 19 novembre 2015 – La Commission de la concurrence (COMCO) amende Swisscom à hauteur de CHF 7'916'438.-. Sur le marché des connexions à haut débit pour la clientèle commerciale, l'entreprise de télécommunication occupe une position dominante. Swisscom a abusé de cette position lors de la soumission de la mise en réseau des sites postaux, en entravant les concurrents et en imposant des prix excessifs.**

En 2008, la Poste avait mis en soumission la mise en réseau de ses sites postaux. Swisscom avait remporté l'appel d'offres en proposant un prix environ 30 % inférieur à celui des concurrents, qui dépendent des prestations préalables de Swisscom.

C'est la raison pour laquelle, dans sa décision du 21 septembre 2015, la COMCO a jugé le comportement de Swisscom comme constituant un abus de position dominante dans le domaine des connexions à haut débit. Lors de cette soumission, l'entreprise de télécommunication a fixé le prix des prestations préalables à un niveau tel que les concurrents ne pouvaient rivaliser avec l'offre de Swisscom. En outre et par sa politique de prix, Swisscom a imposé des prix excessifs à la Poste.

L'enquête a été ouverte suite à une enquête préalable le 18 juillet 2013, en raison d'une plainte d'un fournisseur de services de télécommunication.

La décision de la COMCO peut être attaquée devant le Tribunal administratif fédéral.

### Contacts / Renseignements:

Prof. Dr Vincent Martenet Président	079 506 73 87 021 692 27 46	vincent.martenet@comco.admin.ch
Dr Rafael Corazza Directeur	058 462 20 41 079 652 49 57	rafael.corazza@comco.admin.ch

Carole Söhner-Bührer  
Vice-directrice

058 464 96 69

[carole.soehner-buehrer@comco.admin.ch](mailto:carole.soehner-buehrer@comco.admin.ch)